

COMMUNE LE DONJON

Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION ET INTERDICTION
PECHE /PLAN D'EAU*Le Maire*

VU le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.436-5 et R.436-6 à R436-81

CONSIDERANT l'empoisonnement de truites au plan d'eau situé « Rue de l'Epine »

CONSIDERANT qu'il a lieu de réglementer la pêche au plan d'eau.

ARRETE

Article 1 : La pêche sera interdite au plan d'eau situé « Rue de l'Epine » du jeudi 7 mars jusqu'au vendredi 8 mars 2024 inclus.

Article 2 : La signalisation sera matérialisée et mise en place par la commune.

Article 3 : Le Maire et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à :

↳ Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LE DONJON

Fait à Le Donjon, 4 mars 2024

Le Maire,

G. LABBE

